



# Force Ouvrière



*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87

Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snnafoc.com>

## CTP DGAC DU 31 JANVIER 2011

Le Directeur Général a reconnu l'échec du dialogue social tout au long de l'année 2010 tant sur le dossier européen (FABEC) que sur les négociations protocolaires. Il a commenté la lettre du Secrétaire d'Etat aux Transports sur ces deux thèmes.

S'agissant du **FABEC**, les recommandations du rapport Savary, obtenu grâce à l'action de l'intersyndicale, seront prises en compte. Le FABEC sera construit de façon progressive sur la base du maintien de l'entité de chaque opérateur et la création d'une gouvernance commune qui permettra d'assurer un bon niveau de performances et de garantir l'unité de la DGAC. Ces recommandations reprennent le projet de l'ETF « Coop-Model ». Un CTP « EUROPE » se tiendra au printemps 2011.

Concernant le **protocole**, le Secrétaire d'Etat attendra la décision du tribunal administratif. FO a rappelé sa demande d'une nouvelle négociation pour réaliser un véritable protocole social favorable à l'ensemble des personnels de la DGAC au sein de la fonction publique d'Etat.

**Nous avons pu constater que le SNCTA, l'UTCAC et la CFTC considèrent que le protocole dénoncé par 66% des personnels est applicable. L'UTCAC a même demandé la mise en œuvre des fermetures des services prévues dans le texte protocolaire en échange de l'application de mesures statutaires.**

FO a rappelé son opposition à la fermeture des services (BRIA, groupes F & G, fonctions supports, CIV, délégations...etc) et n'échangera pas des emplois pour des mesures statutaires/indemnitaires au profit d'une poignée d'agents.

### **Statut des Personnels Navigants :**

Les PN attendent un nouveau statut depuis 2007 pour remplacer le statut de 61 devenu obsolète. Après 4 ans de retard, ce statut issu du protocole 2007-2009 sort enfin, mais l'administration a tellement perdu de temps qu'il n'est plus du tout conforme à l'esprit dans lequel nous l'avions négocié :

- plus question de rétroactivité au 01/01/2008,
- plus de réévaluation des indemnités.

Face à ce constat et au sentiment de reniement des engagements du gouvernement et de l'administration ainsi qu'au ressenti de mépris total des PN, **FO a demandé une audience spéciale au Directeur Général avant la tenue de ce CTP. Le DG nous a reçus le vendredi 28 janvier.** Il a été sensible à nos arguments et s'est engagé au maintien de

l'effet protocole soit une augmentation de rémunération de 400 € brut en moyenne sur la base de la rémunération de 2010 dans le cadre de grilles de reclassement qui seront entérinées en CCP PN. Nous sommes invités à œuvrer dans un GT chargé d'établir d'ici un mois une instruction de gestion et l'arrêté relatifs à ce statut. Enfin, une clause de « révision » est prévue pour éviter que ce statut ne soit figé dans le temps comme c'était le cas de l'ancien statut 61.

Nous nous sommes **abstenus dans le vote** du décret par rapport au déroulement inacceptable de ce dossier depuis 4 ans mais ne nous y sommes pas opposés car nous voulons croire en la parole du DG et au nouveau départ dans ce dossier, dans l'intérêt des personnels que nous défendons.

### **Etats Généraux retraite ICNA :**

Conformément à la réunion du 15 décembre 2010, la réflexion sur la prolongation et l'activité des ICNA au-delà de 57 ans sera étudiée dans 2 GT : 1 GT carrière et 1 GT médical.

FO qui participera à ses deux réflexions a rappelé sa demande de création d'une fiche d'information au profit des ICNA. Celle-ci devra prendre en compte les diverses modifications des lois retraites impactant le statut ICNA (loi Fillon, loi sécurité sociale, loi Woerth).

FO a rappelé que les réflexions doivent permettre de bâtir un système solide où les règles du jeu ne changent pas en permanence. Enfin FO a également demandé que la DGAC réponde formellement sur la date d'application du report de limite d'âge de 57 vers 59 ans (1<sup>er</sup> juillet 2011 ou 1<sup>er</sup> juillet 2017).

### **Questions diverses :**

FO a demandé **l'étude d'un complément retraite pour l'ensemble des personnels de la DGAC (fonctionnaires, contractuels et ouvriers).**

FO a dénoncé l'absence du concours IESSA spécifique au profit des TSEEAC des centrales « Energie ».

FO a sollicité un point d'explication sur le budget de fonctionnement des DSAC/IR.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

<b>Nom :</b>	Email :
<b>Prénom :</b>	Adresse personnelle ( <i>Optionnel</i> ):
Date et lieu de naissance :	
Corps :	
Grade :	A....., le..... Signature
Affectation :	
Adresse professionnelle :	
	<b>A renvoyer par fax au 05 57 92 84 87 ou par courrier :</b>
Tel :	<b>SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116</b>
Fax :	<b>33704 MERIGNAC CEDEX</b>